

COMPTABILITE DES SOCIETES
2010-2011

Exercices - Chapitre 1
Constitution des sociétés

Exercice 1

La SA « X, Y, Z » se constitue le 2 mars N :

X apporte :

- des constructions, valeur 220 000
- du matériel et outillage 45 000
- son fonds de commerce 75 000
- des marchandises en stock 8 000
- des créances sur clients, de valeur nominale 5800 dh, mais estimées à 5000 dhs
- des effets à recevoir 4000
- _ Dettes fournisseurs 7000

Y apportera : 100 000 dhs. 85 000 dhs en banque immédiatement et versera le reste dans 6 mois.

Z apporte immédiatement, en espèces : 50 000

TAF

Déterminer le montant du capital de la société XYZ et caractériser la nature des apports des trois associés.

Enregistrer les écritures de constitution

Exercice 2

Le 6/2/N, la SA FMC a été constituée au capital de 800 000 dhs composé de 4000 actions de 200 dhs chacune, par transformation de l'entreprise individuelle Nathalie.

Le bilan de cette entreprise avant la liquidation se composait schématiquement des éléments suivants :

Bilan de l'entreprise Nathalie					
Actif	Brut	Amrt/Prov	Net	Passif	
Frais préliminaires	25000	10000	15000	Capital	250 000
Constructions	250000	50000	200000	Fournisseurs	67000
Stocks de Mses	36000	2000	34000		
Clients	32000	4000	28000		
Banque	40000		40000		
Total général	383000	66000	317000	Total général	317000

La SA FMC a repris l'entreprise Nathalie en procédant à une évaluation des éléments de son bilan. Cette évaluation a conduit aux valeurs suivantes :

Éléments incorporels du fonds de commerce : 27 000 dhs

Construction : 300.000 dhs

Stocks de marchandises : 30 000 dhs

Créances clients : 20 000

Banque : 40 000 dhs.

Dettes fournisseurs : 67000 dhs.

Les autres actionnaires apportent en numéraire le reste du capital et le verse au compte bancaire de la société à la souscription.

Les frais de constitution de 15000 dhs ont été réglés par chèque.

TAF :

Enregistrez l'ensemble de ces opérations dans les comptes de la société FMC.

Exercice 3

La SA Société Casablanca des Textiles est fondée le 4 janvier N, par divers actionnaires. Son capital de 600 000 dhs est divisé en 3 000 actions de 200 dhs.

Un des actionnaires apporte des biens provenant de son activité commerciale antérieure :

- un fond de commerce qu'il avait acquis à 40 000 dhs mais estimé à 200 000 dhs
- du matériel industriel 100 000 dhs
- un brevet de fabrication pour lequel il reçoit 10 actions
- des marchandises estimées à 80 000 dhs
- des créances d'un nominal de 63 000 dhs mais estimées à 60 000 dhs.

En contrepartie la SA prend à sa charge le paiement de ses fournisseurs pour 26 000 dhs, et des effets à payer pour 16 000 dhs.

Des apports en numéraire complètent le capital. Les actions doivent être libérées de moitié à la souscription, mais 3 actionnaires ayant souscrit au total 400 actions se libèrent totalement par anticipation.

Les versements sont effectués auprès de M. Aboulachbal, notaire, qui compte tenu des frais et droits qu'il a acquittés et de ses honoraires, dont TVA (20%) 4000 dhs, remet à la société un chèque de 116000 dhs sur la SGMB.

Première question : Présenter les écritures de constitution de la société.

Le 2 janvier N+1, il est procédé à l'appel d'une deuxième fraction de la valeur nominale des actions de numéraire, soit 60 dhs. Tous les actionnaires font leurs versements avant la date limite du 31.01.N+1, sauf M. Fechtali détenteur de 50 actions qui le verse le 28 février. Il doit payer les intérêts, au taux de 6 % l'an, et des frais engagés par la société qui s'élèvent à 58 dhs.

Deuxième question : Présenter les écritures d'appel et de versement de la deuxième fraction.

Le 1er juillet N+1, la dernière fraction du capital est appelée. Tous les actionnaires, sauf un, règlent avant le 31 juillet. En effet, M. Fettah, souscripteur de 100 actions, n'a pas payé son dû. Après mise en demeure la société fait vendre ses titres, le 1er octobre.

La vente se monte à 19 070 dhs. Le solde, compte tenu des intérêts de retard de 6 % l'an et des frais payés par la société pour 122 dhs, est réglé par chèque bancaire à M. Fettah.

Troisième question :

3.1 Présenter les écritures concernant la libération du solde du capital.

3.2 Analyser le résultat de l'opération réalisée par M. Fettah.

Remarque :

- Les statuts stipulent qu'en cas de versement tardif, les intérêts sont calculés à partir du 1er du mois suivant l'appel des fonds.
- On négligera les aspects fiscaux.

Exercice 4

La SA FAIDHERBE est constituée le 3 septembre N au capital de 300 000 dhs divisé en actions de numéraire de 150 dhs libérées du minimum légal. Les statuts prévoient que les actionnaires peuvent se libérer par anticipation. Les fonds sont versés sur le compte bancaire de la société pour le 18 septembre.

Le 18 sept, on constate que tous les actionnaires se sont libérés de la partie appelée et que M. Belfatmi souscripteur de 100 actions, a réglé par anticipation, la totalité de sa souscription.

Le 30 sept, les frais de constitution se sont élevés à 1500 dhs et réglé par chèque.

Le 2 nov, la société appelle le second quart à régler avant le 30 nov,. A cette date, on constate que tous les actionnaires se sont libérés, par versement au compte bancaire de la société de la partie appelée.

Le 2 janvier suivant, la société appelle le troisième quart à régler avant le 31 janvier. A cette date, tous les actionnaires se sont libérés, par versement au compte bancaire de la société, à l'exception de M. Nouaimi, souscripteur de 50 actions. Le 5 mars, après mise en demeure restée sans réponse, la société décide de vendre les titres à M. Kerzazi.

Le 20 mars, les titres sont vendus pour la partie normalement libérée à M. Kerzazi pour 4200 dhs et réglés par lui par chèque bancaire.

Le 25 mars, la société adresse à M. Nouaimi le relevé de son compte accompagné de la note de frais suivante :

Intérêt de retard 40 dhs.

Frais divers (correspondance, frais de mise en demeure...) 150 dhs.

Le 26 mars, la société solde le compte de Nouaimi et lui remet un chèque bancaire.

Le 6 mai, le quatrième quart est appelé et est à libérer pour le 31 mai. A cette date, tous les actionnaires se sont libérés par versements bancaires, à l'exception de Mme Berrada, titulaire de 30 actions.

Le 30 juin, après réclamation de la société, Mme Berrada se libère et règle en même temps les intérêts de retard exigés au taux de 12% l'an par chèque.

TAF :

Présenter les écritures relatives à ces opérations au journal de la SA FAIDHERBE.

Université Hassan II Mohammedia

Faculté des Sciences, Juridiques, Economique et Sociales - Ain Sebâa

EXAMEN

COMPTABILITE DES SOCIETES- S5-Déc 2009

Durée : 1h30

Plan comptable et calculatrice autorisés

Les codes et les intitulés de compte doivent apparaître sur les articles. 2 points sont consacrés à la présentation.

Cas SOFTLY

La S.A « SOFTLY » est constituée le 1^{er} avril 2008. Les apports des différents associés sont les suivants :

1- Apports en nature par Frank Humbert :

- Fonds commercial	230.000 DH
- Terrains	550.000 DH
- Matériel et Outillage	150.000 DH
- Matériel Informatique	50.000 DH
- Des créances clients	40.000 DH
- Dettes fournisseurs	20.000 DH

2- Le reste du capital est apporté en espèce par divers actionnaires.

Le capital de la société est de 2.000.000 DH représenté par des actions de 200 dhs.

Les actions en espèces étant libérées de moitié dès la constitution. Les actionnaires ont déposé leur part sur le compte bancaire de la société. Les frais de constitution, réglés par chèque s'élèvent à 13.150 DH.

Le 3 Septembre, le conseil d'administration appelle le reste du capital. Tous les actionnaires font leurs versements avant la date limite du 30 septembre, sur le compte bancaire de la société, sauf les actionnaires suivants qui font défaut :

- Mme Bennani détentrice de 500 actions de numéraire,
- Et M. Lazrak détenteur de 300 actions de numéraires.

Après plusieurs relances, Mme Bennani honore ses engagements et libère sa partie le 15 décembre par virement bancaire. Par contre, M. Lazrak a signalé par écrit qu'il souhaite se désengager.

La société fait vendre ses titres, le 2 janvier 2009. La vente se monte à 58 000 dhs. Le solde, compte tenu des intérêts de retard et des frais payés par la société pour 522 dhs, est réglé par chèque bancaire à M. Lazrak.

NB : Les statuts prévoient des intérêts de retard au taux de 6 % l'an (calculés à partir du 1^{er} du mois suivant l'appel des fonds) et le remboursement des frais engagés.

Pour le cas de Mme Bennani, ces frais se sont élevés à 70 dhs.

TRAVAIL A FAIRE

- 1) Déterminer la nature des apports réalisés (3pts).
- 2) Déterminer le nombre des actions d'apport et de numéraire attribuées (1pts).
- 3) Passer les écritures de constitution de la société (4pts).
- 4) Présenter les écritures concernant la libération du solde du capital (6 pts).
- 5) Analyser la situation de l'actionnaire Lazrak suite à la vente de ses actions (2pts).
- 6) De quelles informations supplémentaires, vous auriez besoin pour le calcul de la valeur de rendement de l'action SOFTLY (2 pts)